

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 9 (1864)  
**Heft:** 19

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

---

N° 19.                      Lausanne, 21 Septembre 1864.                      IX<sup>e</sup> Année

---

**SOMMAIRE.** — Quelques mots sur les cours de répétition de l'artillerie de réserve. — Guerre d'Amérique. — Campagne de Crimée (*fin*). — Nouvelles et chronique.

**SUPPLÉMENT.** — Guerre du Danemark en 1864. (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> feuilles.)

---

### QUELQUES MOTS SUR LES COURS DE RÉPÉTITION DE L'ARTILLERIE DE RÉSERVE.

D'après les règlements ou décisions actuellement en vigueur, les cours de répétition de l'artillerie de réserve ont une durée de 6 jours et ils n'ont lieu qu'à deux ans d'intervalle. Qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur l'application de ces dispositions éminemment préjudiciables à l'instruction de l'arme à laquelle elles s'appliquent.

Une batterie d'artillerie est habituellement mise sur pied deux à trois jours avant son entrée au service fédéral; pendant ce temps on procède à la réception des chevaux, à leur répartition, à leur harnachement; la compagnie s'organise; le matériel est vérifié et mis en état. Ces diverses occupations ne laissent aucun moment disponible pour préparer la troupe au service qu'elle va faire.

Le trajet jusqu'à la place d'armes se fait généralement à pied et il dure de 2 à 3 jours en moyenne. Le retour au contraire a lieu en chemin de fer.

L'école commence. Les soldats du train revoient rapidement le service d'écurie et l'école de conduite des voitures; de leur côté, les canonniers sont occupés à l'estimation des distances, à l'école de la pièce et ils reçoivent quelques leçons sur la nomenclature des voitures de guerre, leurs réparations, le tir, le chargement des munitions et service de garde. Tout cela se fait en trois jours. Puis on aborde les exercices de tir et l'école de batterie.